

# Présentation Générale des CPTS

Communauté Professionnelle  
Territoriale de Santé

# Cadre

- Créée par la loi du 26 janvier 2016 dite de modernisation du système de santé
- Echelle territoriale, populationnelle
- Un Projet de santé pour ce territoire

# ENJEUX

- Définir la politique de santé d'un territoire à partir des besoins de la population
- L'initiative vient des acteurs de santé du territoire
- Essentiel pour nous de piloter ces dispositifs sans laisser les institutions choisir les thématiques de santé

# Modalités

- Définir le territoire
- Déterminer les besoins de santé de ce territoire
- Choisir des axes de travail communs
- réunir des acteurs et des partenaires
- Modalités de mise en oeuvre des actions

# Exemple

- La région Centre : une méthode basée sur
  - Une définition de territoires tenant compte des flux de patientèles vers les soins de second recours
  - Un accompagnement par des chargés de mission, de groupes de travail qui sont l'émanation de réunions plénières des professionnels de santé libéraux
  - Une mobilisation des moyens des URPS

# Les projets de CPTS

Les projets élaborés et formés par les CPTS (et transmis à l'ARS pour contractualisation) doivent ressortir de l'initiative des professionnels de santé en fonction de leur perception des besoins des usagers et de leurs propres besoins. Il n'est donc ni possible ni souhaitable d'en dresser une liste exhaustive, encore moins normative.

Il est néanmoins logique de penser qu'ils répondront aux enjeux de maintien des ressources en soins, de continuité des soins, de gradation des prises en charge et d'amélioration des services rendus aux usagers.

- EXEMPLES:
- Demandes de soins non programmées: comment y répondre?
- Articulation des soins entre premier et deuxième recours
- Organisation d'action d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage
- Organiser l'entrée et la sortie d'hôpital...

# Structure juridique

- Association loi 1901

# En résumé

- Les CPTS sont les maillons essentiels de la politique de santé d'un territoire. Autour d'une équipe de soignants du premier et deuxième recours s'articulent des professionnels du social et du médico social et des établissements de santé
- Les Equipes de Soins primaires font partie des CPTS et les thématiques de travail sont complémentaires.
- Les professionnels libéraux doivent lancer les CPTS sans attendre que les établissements de santé choisissent nos thématiques d'action dans nos territoires.



Conclusion:  
Ca Peut Te Servir  
(CPTS)

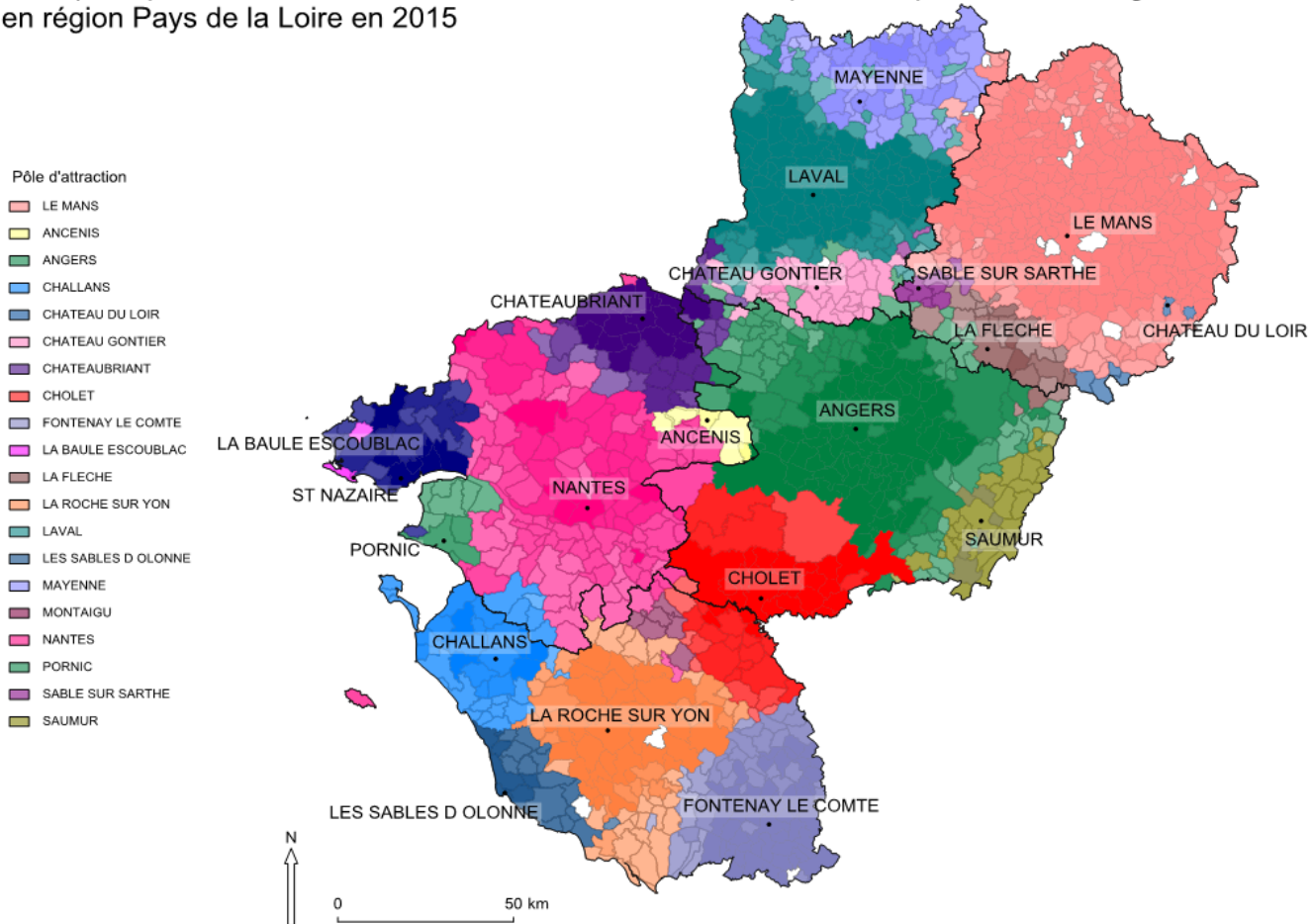
# Pays de la Loire

## Méthode

Pilotage par les URPS (pour les  
nouvelles CPTS)

# Territoires

Principaux pôles d'attraction des médecins libéraux d'autre spécialité que la médecine générale en région Pays de la Loire en 2015



# Méthode

- Plénière organisée de tous les professionnels libéraux exclusivement (sans élus locaux, sans structures), par les URPS, présentation faite par élus URPS + Consultant /Chargé de mission + référent locaux -> constitution d'un comité de pilotage local et d'une plateforme collaborative de gestion de projet
- Comité de pilotage local
  - > animation de groupes thématiques
  - > rencontres avec partenaires locaux
  - > écriture du projet professionnel (outils de l'URPS Centre)
  - > création de l'association (avec gouvernance)
  - > écriture des accords avec les partenaires locaux
  - > recherche de financements
  - > recrutement de l'équipe de coordination
- Autonomie

# Au niveau régional: Comité de suivi inter-URPS

- Réunion tous les 2 mois
- URML assure le secrétariat
- listing d'adresses des professionnels
- Retour des informations de terrain via les chargés de missions et référents territoriaux (informel)
- Partage d'info sur plateforme collaborative

# Les partenaires

- Conseil Régional: financement et lien avec autres collectivités
- ARS: financement et lien avec autres collectivités
- Assurance Maladie: données, aide technique
- Fédérations hospitalières: soutien, synergies, projets partagés
- APMSL: soutien, synergies, projets partagés avec MSP
- Usagers

-> rencontre régionale sur les CPTS le 20 septembre 17h30